

La promotion sociale

Dernière mise à jour : 30-11-2006

Senelec a toujours été à l'avant garde de la protection sociale. Elle est démarquée dès les années 70 par sa Caisse de Solidarité dont l'Etat est inspiré pour créer les institutions de prévoyance maladie (IPM). Aujourd'hui, compte tenu de l'étendue des besoins nés de la crise socio-économique, elle a mis en place un fonds de promotion économique et social (FOPES) dont les ambitions sont d'alléger davantage les difficultés de ses salariés, de consolider leurs sentiments d'appartenance à l'entreprise et de renforcer leur mobilisation autour des objectifs de l'entreprise.

Ce fonds est organisé sous la forme d'une association qui regroupe une part, SENELEC et tous les travailleurs titulaires un contrat à durée indéterminée et qui acceptent en être membres, d'autre part.

La création du FOPES procède du constat selon lequel pendant des décennies, la direction générale avait englouti beaucoup d'argent et de moyens dans le champ social sans que cela se traduisît au final, par des réalisations concrètes et visibles. Elle a donc estimé qu'il fallait changer fondamentalement d'approche dans la prise en charge des préoccupations sociales des travailleurs.

Au FOPES, les travailleurs participent à la définition, à la promotion et à la mise en oeuvre de la politique sociale qu'ils ambitionnent pour eux-mêmes dans le cadre d'une organisation structurée de manière paritaire. En effet, l'institution est dirigée par un Conseil d'Administration de 16 membres dont 8 représentants des travailleurs. Ce conseil détermine la politique du fonds et les options stratégiques tournées vers la satisfaction de la demande sociale.

Les réalisations sociales

Senelec a réussi depuis sa première convention, à améliorer les revenus des salariés, leurs conditions de logement, de transport, de travail et de sécurité. L'âge de la retraite a été porté à 58 ans et les colonies de vacances ont été relancées à la grande joie de nos enfants. La société travaille actuellement, à la mise en place d'un fonds de pension qui permettra d'améliorer de manière substantielle, les revenus des travailleurs lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite.